



COMMUNE DE VEYRAS

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU LUNDI 4 JUIN 2007 A LA SALLE COMMUNALE DE VEYRAS

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

La séance est ouverte par le président Alain de Preux qui souhaite la bienvenue aux 43 personnes présentes à cette cinquième Assemblée primaire de la période législative. Conformément aux dispositions de l'article 7 de la Loi sur les communes du 5 février 2004 (ci-après LC), l'Assemblée a comme sujet essentiel l'acceptation des comptes 2006.

Le président déclare que le conseil communal a réuni l'Assemblée dans la salle communale et propose une discussion ouverte en fin de séance.

Les personnes suivantes se sont excusées : MM. Jean-Pierre Antille et Gérald Florey.

Le président communique que la convocation a été faite dans les délais légaux selon les modes de convocation suivants : au pilier public, au Bulletin officiel, au Journal de Sierre ainsi que dans le « Veyras'Actuel ».

Le président donne connaissance des points de l'ordre du jour conformément à l'article 10 LC.

Le président mentionne les documents que l'Assemblée a reçus à l'entrée de cette salle soit les comptes 2006 ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 4 décembre 2006.

Le mode de convocation n'appelle aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 4 DECEMBRE 2006

Le président mentionne que le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 4 décembre 2006 comprend 4 pages qui relatent de manière exhaustive nos débats.

Comme à l'accoutumée, le président propose d'en retracer uniquement les points essentiels.

Le président rappelle que lors de cette Assemblée, le sujet principal était l'acceptation du budget 2007, du plan financier 2007-2010 et des investissements projetés.

Notre Assemblée du 4 décembre 2006 s'est terminée par les remerciements d'usage à tous les acteurs de notre collectivité publique, par l'ouverture de la discussion hors protocole et par le verre de l'amitié.

Selon les dispositions des articles 98 LC et suivants, le procès-verbal susmentionné est ensuite accepté publiquement et à l'unanimité par l'Assemblée. Le président Alain de Preux remercie le secrétaire Gilbert Carron pour la bonne tenue de ce procès-verbal.

3. LECTURE DES COMPTES 2006

Conformément aux dispositions de l'article 17b LC, l'Assemblée primaire doit se réunir pour accepter les comptes avant le 30 juin.

Le président mentionne le fascicule des comptes qui a été transmis à l'Assemblée et passe ensuite la parole au conseiller Gérard Salamin, responsable de la commission des finances, pour la présentation des comptes 2006.

Le conseiller Gérard Salamin, afin de ne pas rendre trop fastidieux la lecture des comptes 2006, l'illustre dans un diaporama informatique. Cette forme de présentation permet à l'Assemblée de cerner les éléments essentiels de notre situation financière. Il présente aussi l'organisation et le contenu du fascicule.

Il débute en remerciant le personnel de l'administration ainsi que la commission des finances qui ont œuvré à la bonne tenue de ces comptes 2006. Il poursuit par un aperçu des comptes de fonctionnement et d'investissement, poursuit par la présentation détaillée des comptes de fonctionnement, charges et recettes, en commentant en détail les différentes variations importantes et mentionne en particulier notre marge d'autofinancement à hauteur de CHF 1'949'646.89.

La parole est ensuite passée par le président aux membres du conseil communal afin de présenter à l'Assemblée les divers investissements réalisés lors de cet exercice.

Le conseiller Bernard Mermoud présente la réfection de la route de Montana, de la route de la Signèse, l'aménagement du centre du village et l'installation du filtre d'irrigation.

Le conseiller Pascal Zufferey présente le changement du mobilier scolaire en classe 4P.

Le président présente l'installation de l'escalier de secours du bâtiment communal, la réfection du musée Olsommer ainsi que la création d'un nouveau site Internet pour la commune.

Le vice-président Bernard Z'graggen commente ensuite les différentes taxes de raccordement ainsi que les subventions de l'Etat du Valais au niveau de la réfection de la route de Mura et de Riondaz.

Le conseiller Gérard Salamin récapitule le total des investissements et porte une conclusion.

Le président communique ses conclusions par un commentaire sur le niveau de la dette, les indicateurs financiers, les incertitudes aussi quant à notre futur (RPT, charges sociales etc.) et l'expression de la volonté du conseil d'optimiser l'engagement de nos moyens, d'organiser le contrôle financier et de promouvoir la qualité de vie à Veyras.

Le président ouvre enfin la discussion sur les comptes 2006.

M. Claude Martin s'interroge sur le niveau des liquidités. Le conseiller Gérard Salamin indique que nous avons des avances à terme bloquées mais que nous avons négocié le taux d'intérêts créditeur auprès de la Poste suisse.

Le président remercie ensuite la commission des finances par son président et tous ses membres, le secrétaire communal et ses collaborateurs de l'administration pour la pertinence et l'excellence du travail fourni.

4. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE ET ACCEPTATION DES COMPTES 2006

Le président informe l'Assemblée que notre Organe de contrôle, par la Fiduciaire Berthod, Gaspoz et Salamin SA, a effectué ses contrôles et vérifications du 18 au 23 avril 2007 dans les bureaux de notre administration communale.

Il passe ensuite la parole à l'un de nos réviseurs, M. François Berthod, qui donne lecture du rapport de l'organe de contrôle.

Le président passe ensuite la parole à l'Assemblée pour d'éventuelles remarques ou questions à formuler suite à ce rapport.

La parole n'étant pas demandée et en vertu de l'art. 17b LC, le président demande à l'Assemblée de se prononcer par main levée sur l'approbation des comptes 2006.

Les comptes 2006 sont alors acceptés à l'unanimité par l'Assemblée.

Le président évoque alors notre futur financier et, au vu de l'excellence de nos résultats, annonce une étude sur une éventuelle baisse des impôts qui sera concrétisée et proposée lors de la prochaine assemblée primaire par une baisse du coefficient à définir ainsi qu'un rabais pour les familles avec enfants de moins de 18 ans.

Le président Alain de Preux remercie les réviseurs pour l'excellent travail fourni et l'Assemblée pour la confiance témoignée.

5. DIVERS

Le président poursuit l'Assemblée avec le dernier point des divers dans lequel le conseil apprécie l'expression de l'Assemblée. C'est donc une discussion libre qu'il propose sur tous les sujets qui interpellent l'Assemblée.

M. Claude Martin s'interroge sur les comptes autofinancés. Le président répond que les exigences légales cantonales en la matière, qui sont assez strictes, nous obligent effectivement à autofinancer nos comptes ce qui n'est pas le cas à Veyras car nous utilisons en partie les impôts pour ce financement. Cet état de fait nous vaut chaque année des remarques justifiées que nous devons accepter.

Le conseiller Bernard Mermoud fait état ensuite de la réfection prochaine de l'avenue St-François.

Le président évoque aussi le projet du cimetière par l'installation d'un columbarium, la réfection de la route d'accès de la chapelle Ste Agnès, l'installation de l'éclairage à la route Oscar-Monay ainsi que le RPU Tsan-de-La-Lé. Le vice-président précise l'évolution de la situation du RPU avec un début des travaux possible dès cet automne.

M. Pierre Perren s'interroge sur l'activation d'un montant important au bilan sous la rubrique du RPU. Le vice-président indique que l'équipement de cette zone est bien à charge des propriétaires et précise que la commune fait l'avance de fond pour se rembourser ensuite auprès des différents propriétaires. M. Perren poursuit sur les travaux de l'Av. St-François qui a déjà été rénovée à quatre reprises. Le président ne conteste pas cet état de fait mais indique les objectifs recherchés pour cette réalisation : l'amélioration de l'espace devant les commerces, le ralentissement de la circulation et la mise en conformité de l'éclairage public. Il termine en indiquant qu'aucune opposition n'a été posée lors de la mise à l'enquête.

M. Benoît Antille propose une étude sur notre place du village utilisée comme un véritable parking et qui est de plus dangereuse lors de la rentrée des classes. Le président acquiesce du fait aussi que les personnes conduisent vite lors des rentrées des classes ce qui le conforte dans le projet de l'Av. St-François.

Le président poursuit par un commentaire au niveau du RPU et notamment la réfection des hauts de la route de Montana. Il évoque aussi la situation de cette même route vers Riondaz, rénovation qui devrait être effective prochainement. Il indique aussi la rénovation du plat de Veyras avant cet été.

Mme Viviane Roth évoque la situation du bar du Jet qui devient insupportable. Le président indique qu'il a mandaté la police municipale qui est chargée de surveiller au mieux ce périmètre.

M. Olivier Favre remercie le conseil du travail effectué mais s'interroge sur la route de Montana notamment au niveau de la maison de ses parents. Le président indique qu'un projet identique à la partie déjà rénovée est prévu. Il précise qu'une rencontre avec les riverains aura lieu à mi-juillet.

M. Stéphane Clavien s'interroge sur la route des Bernunes qui est en décrépitude alors que des subsides intéressants auraient pu être obtenus tant auprès du canton que de la confédération. Le conseiller Bernard Mermoud indique que nous avons nommé une commission qui, par son président M. Jérôme Favre, devrait avancer dans ce projet.

M. Bernard Zufferey estime la route de l'Eglise dangereuse et demande si des réaménagements sont prévus. Le président indique une réflexion est en cours et qu'une réalisation est projetée pour 2008.

Le président indique ensuite les changements au sein de notre administration par l'engagement de M. Florian Berclaz aux travaux publics, de Mme Doris Perren en qualité de préposée au contrôle des habitants et bureau des étrangers et de Mme Corine Sepey comme comptable. Il fait état de l'engagement d'une historienne d'art, Mme Katia Boz-Balmer, en tant qu'attachée culturelle. Il remercie aussi les différentes personnes qui oeuvrent depuis longtemps pour le bien de notre collectivité, MM. Christian Kessler, Gérald Florey, Michel Solioz et Gilbert Carron ainsi que Mmes Claudine Rieille et Evelyne Monnet.

Le président remercie l'Assemblée et ose espérer que ce qui a été communiqué l'a intéressée. Il souhaite aussi que l'Assemblée soit satisfaite du fonctionnement de nos services et de notre administration, car tous nos collaborateurs s'engagent et sont disponibles pour le meilleur profit de notre collectivité.

Il termine officiellement cette cinquième assemblée primaire de la période législative en se faisant l'interprète de l'exécutif pour remercier tous ceux qui font de Veyras un village heureux et où il fait bon vivre.

l'autorité judiciaire de notre commune qui œuvre dans la discrétion et l'efficacité,

la chambre pupillaire intercommunale pour son important travail,

la bourgeoisie pour sa bonne participation à la vie associative,

le personnel communal qui fait preuve d'une disponibilité et d'une compétence appréciée,

les enseignantes et enseignants qui engagent efforts et qualité pour le meilleur avenir de notre jeunesse,

les membres des commissions et les coopérants occasionnels pour les excellents services rendus,

les 20 sociétés qui animent et dynamisent notre village,

et toutes les autres personnes qui de près ou de loin s'investissent pour le bon fonctionnement de notre collectivité.

Le président Alain de Preux remercie les citoyennes et citoyens présents ce soir pour l'intérêt porté à la chose publique, et les remercie pour la collaboration, la compréhension et la confiance témoignée dans les options choisies et les voies suivies pour le développement harmonieux de Veyras.

Il assure de la disponibilité et de l'engagement du conseil communal et fort du soutien de chacun, il envisage l'avenir avec sérénité et détermination.

Il espère enfin que les citoyennes et citoyens ont été satisfaits des services et du fonctionnement de notre collectivité.

Il les assure de la volonté du conseil à tout mettre en oeuvre pour répondre aux attentes de notre population.

Mesdames et Messieurs les acteurs de Veyras,
soyez remerciés pour votre engagement

A tous, « Santé, Succès et Bonheur ».

L'Assemblée se termine à 21 h. 00 par le partage du verre de l'amitié et l'ouverture de la discussion hors protocole.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président
Alain de Preux



Le Secrétaire
Gilbert Carron

